

ANNEXE.

M. le Comte GRANVILLE, Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique pour les Affaires étrangères,

à M. CHALLEMEL-LACOUR, Ambassadeur de la République française à Londres.

(TRADUCTION.)

Foreign Office, 30 juillet 1881.

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique a examiné la communication personnelle et confidentielle de Votre Excellence, contenant les détails des réductions que le Gouvernement de la République française est disposé à proposer sur les taux des droits présentés dans le projet de tarif conventionnel, en ce qui concerne les métaux et les fils et tissus de laine et de coton.

Les chiffres proposés paraissent démontrer le désir du Gouvernement français d'arriver à une entente, et, par conséquent, justifient la continuation par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique des négociations actuelles. Mais les concessions déjà offertes, et les concessions analogues qu'on peut prévoir sur d'autres articles, ne paraissent aucunement de nature à rendre probable la prompte conclusion d'un traité.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à la considération de Votre Excellence la question de savoir s'il serait dans les vues du Gouvernement de la République française de poursuivre les négociations à une époque où, en raison des élections, il y aura probablement un mouvement politique considérable, ou bien s'il ne serait pas préférable de proroger par déclaration les traités en vigueur pendant un nouveau délai de trois mois et de fixer une date plus convenable pour la reprise des négociations.

J'ai l'honneur, etc.

Pour Lord Grandville,

Charles W. DILKE.

---

N° 33.

M. BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE, Ministre des Affaires étrangères,

à M. CHALLEMEL-LACOUR, Ambassadeur de la République française à Londres.

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.)

Paris, 31 juillet 1881.

Je ne puis, en ce qui me concerne, qu'approuver votre réponse aux ouvertures officieuses que sir Charles Dilke vous a faites, au sujet de la reprise de